

Parc national de la Vanoise

Orientation 3.4.2 Optimiser l'exploitabilité des massifs forestiers à vocation de production en intégrant les enjeux écologiques et paysagers

Contexte

Une part non négligeable des forêts de Vanoise n'est pas ou plus exploitée. Les politiques actuelles de développement durable, d'adaptation au changement climatique et l'objectif de maintien d'une diversification économique dans les vallées militent en faveur d'une augmentation de la récolte de bois tout en préservant mieux la biodiversité.

Enjeux

Cette orientation s'inscrit dans l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines.

Lignes directrices de l'orientation

[...]

- Favoriser les réflexions intercommunales et la synergie entre forêt publique et forêt privée dans une bonne gouvernance avec les acteurs environnementaux associant l'établissement public du parc national aux discussions liées à l'exploitation forestière.
- Développer globalement l'exploitation par câble ou améliorer localement la desserte dans les secteurs pouvant être connectés à un réseau de routes forestières.

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
3.4.2.a - Compléter les plans de mobilisation des bois ou études réalisés en Maurienne et Tarentaise en intégrant les enjeux naturalistes, paysagers et de maîtrise de la	Porter à connaissance des éléments patrimoniaux, conseil		Conseil général, intercommunalités, établissements forestiers

Parc national de la Vanoise

circulation			
3.4.2.b - Favoriser la réalisation de schémas de dessertes forestières intégrant les différents modes d'exploitation une économie d'infrastructures (exemple : débardage par câble), les enjeux naturalistes et paysagers, économiques et la maîtrise de la circulation. Développer les alternatives de débardage par câble.	Conseil	Appui aux démarches locales	Conseil général, intercommunalités, établissements forestiers, associations de protection de la nature
3.4.2.c - En dehors des secteurs bien desservis, rechercher les modes d'exploitation les plus respectueux de la biodiversité, de la naturalité et des paysages, après comparaison des différentes techniques de débardage, en tenant compte de l'équilibre économique	Accompagnement de projets	Prise en compte dans la gestion des forêts communales	Conseil général, établissements forestiers
Autres mesures contractuelles contribuant à l'orientation			
Mesure 3.6.2.d			

Référence ID de l'article : #4336

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-26 12:29